Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement

CCEE

AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

LE PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2019 DU CONSEIL RÉGIONAL

et

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2020

Adopté en Assemblée plénière du 16 octobre 2019

REGION REUNION
www.regionreunion.com

34, rue Sainte-Marie - 97400 SAINT-DENIS - Ile de La Réunion
Tel. : 02 62 41 44 12 - Fax : 02 62 21 78 73 - Courriels : ccee.lareunion@cr-reunion.fr et /ou courrier@ccee.re - Site internet : www.ccee.re

RAPPORT : Projet de décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2019 de la Région Réunion

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du projet de décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2019 du Conseil régional.

Avis du

Groupe Ad hoc

« Affaires générales, financières et européennes »

Le groupe ad-hoc « Affaires générales, financières et européennes » du CCEE relève les efforts réalisés par le Conseil régional dans la présentation de ce projet d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020. Cette présentation synthétique permet d'une part une identification claire des axes soutenus en 2020 par la collectivité régionale, à savoir :

1. Rétablissement de la confiance du citoyen dans les institutions ;
2. Priorité à l'emploi ;
3. Soutien du pouvoir d'achat des Réunionnais.

D'autre part, elle montre bien que ces axes développés dans le cadre de l'exercice 2020 s'intègrent non seulement au programme du Conseil régional sur la mandature 2015-2020, mais se placent aussi dans le prolongement de celui de 2019 sur la base des choix politiques effectués par la majorité régionale pour répondre aux revendications exprimées par les « gilets jaunes » au dernier trimestre 2018.

Enfin, le groupe ad-hoc note que ces orientations budgétaires ne sont pas déconnectées des contextes internationaux et nationaux, au point même de les subir. En effet, selon l'OCDE, le contexte international demeure fragilisé pour plusieurs raisons :

- taux d'intérêts extrêmement bas ;
- dette publique toujours en augmentation ;
- perspectives de croissance très faibles et soumises à des tensions commerciales qui concernent à la fois l'Europe, l'Asie et les Amériques ;
- décalage entre des secteurs industriels manufacturiers sur le déclin et des secteurs de service dynamiques ;
- instruments de politiques monétaire et budgétaire dont le déploiement est sujet à des effets incertains pouvant même alimenter la dette de sociétés non financières dont les niveaux sont à cette date très élevés ;
- accroissement de la dette du secteur privé.

Par conséquent, au vu de ces indicateurs, le groupe ad'hoc du CCEE note, comme le fait par ailleurs le Conseil régional, que ce contexte international peut laisser craindre un nouvel épisode d'instabilité financière qui pourrait survenir à relativement court terme.

Pour ce qui de l'environnement national, l'OCDE estime que sur la période 2019-2022, les perspectives sont solides : croissance estimée à 1,4 % combinée à la poursuite par l'État de sa stratégie visant à diminuer les dépenses publiques. Néanmoins, celui-ci ne peut être dissocié du contexte international.
C'est donc, dans ce cadre contextuel que le Conseil régional inscrit l'année budgétaire 2020 dans la continuité de celle de 2019 (abandon sur trois ans de l'augmentation de la taxe sur les carburants, création d'un fonds de soutien dédié aux TPE à hauteur de 20 millions d'euros, mise en œuvre de la première année du PACTE d'investissements dans les compétences).
Ainsi, le budget de l'exercice 2020 qui sera donc impacté par ces mesures, devra également intégrer d'autres obligations, à savoir :

- des changements tant en dépenses qu'en recettes avec l'application de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 qui met fin à la compétence régionale en matière d'apprentissage

(baisse de 50 millions d'euros en recettes de fonctionnement). Par conséquent, hors compensation et soldes des conventions antérieures, la perte nette s'établirait autour de 20 millions d'euros pour 2020 ;

- le transfert de la compétence d'information sur les métiers et les formations au service de l'orientation des publics scolaires, apprentis et étudiants avec compensation tant en dépenses de fonctionnement que d'investissement ;
- la persistance de pressions aussi bien avec la baisse de recettes qu'avec la hausse de nouvelles dépenses ;
- les exigences pour la dernière année du contrat de confiance État/Région Réunion qui oblige à une évolution maximale de 1,25 % des dépenses de fonctionnement ;
- les accords signés avec les partenaires financiers tels que la Caisse de dépôts et consignations et la Banque européenne d'investissement.

Aussi, la conjugaison de ces obligations impose au Conseil régional de :

- disposer d'une capacité de désendettement inférieure à 12 années (9,7 années en 2018) et une épargne brute située à hauteur de 20 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- mener une politique de gestion de la dette visant à sécuriser le financement des projets régionaux, à optimiser les frais financiers au regard des marchés tout en limitant la sensibilité de son encours aux risques des marchés, à bénéficier d'une souplesse de l'encours afin de s'adapter aux contraintes budgétaires.
  Il en résulte que le taux moyen payé par le Conseil régional de La Réunion est de 2,38 % au lieu de 2,68 % pour les autres régions de France et 3,13 % pour les autres collectivités.

Le groupe ad hoc note que malgré ces contraintes qui imposent au Conseil régional de devoir réaliser 50 à 60 millions d'euros d'économies tant en dépenses qu'en recettes ; le projet d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020 couvre l'ensemble des champs de compétences de la collectivité. Il souhaite que la transposition financière de ses orientations soit à la hauteur des ambitions du Conseil régional, même si celui-ci se trouve de plus en plus contraint dans ses domaines de compétence obligatoire, ce qui a pour conséquence des dépenses non obligatoires risquant d'être fortement diminuées.

Néanmoins, le groupe ad hoc du CCEE l'encourage à maintenir ses efforts en matière de gestion budgétaire pour proposer le difficile exercice d'un projet de budget s'inscrivant dans le cadre des principes vertueux du développement durable tout en accordant une attention particulière aux secteurs fondamentaux pour la meilleure réalisation et le plus grand épanouissement des Réunionnais.es au titre desquels on compte notamment de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

Enfin, pour le groupe ad hoc du CCEE, deux autres réflexions doivent guider l'action régionale à venir :

Premièrement, à l'instar de l'engagement pris par le Président de la République Emmanuel MACRON lors du sommet sur le climat « One Planet Summit » de décembre 2017 visant à l'intégration, en 2021 d'un « budget vert », au côté du budget annuel traditionnel de la France, afin d'avoir à la fois une lecture comptable (des dépenses et recettes de l'État) et une lecture qui permette de dire si le budget est compatible ou non avec l'environnement ; le Conseil régional de La Réunion devrait aussi analyser l'ensemble de ses recettes et dépenses en fonction de leur impact sur six objectifs :

- la biodiversité ;
- la lutte et l'adaptation contre le changement climatique ;
- la gestion de l'eau et des déchets ;
- la lutte contre les pollutions.

Au regard de l'importance de ces objectifs pour le territoire réunionnais, la collectivité régionale, pourrait dès son prochain budget, s'inscrire dans cette démarche et montrer ainsi, une fois de plus, sa volonté d'agir en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique dont les effets pressentis à ce jour vont à l'encontre du développement durable de La Réunion.

Deuxièmement, à un niveau beaucoup plus local, le CCEE interpelle le Conseil régional, quant aux pertes financières très importantes générées pour le territoire par les effets combinés de différentes mesures, à savoir :

- le contrat de confiance qui limite la croissance des dépenses de fonctionnement des différentes collectivités (en ce qui concerne le Conseil régional à hauteur de 1,25 %) ;
- le plafonnement de la réfaction de 30% (abattement DOM) de l'impôt sur le revenu des contribuables réunionnais dont le plafond est abaissé de 5 100 euros à 2 450 euros ;
- la concentration des entreprises, souvent au profit de groupes dont la domiciliation est extérieure à l'île, ce qui place l'économie réunionnaise dans le cadre d'une économie de comptoir, à l'image de ce qui existait à l'époque coloniale.

La combinaison de ces trois éléments a des effets importants sur l'économie locale. Un impact sur les collectivités qui, si elles gardent leur capacité d'investissement, n'ont plus la latitude d'assurer le fonctionnement des infrastructures issues de ces investissements. Un impact sur la dynamique économique des ménages avec X fois 2 650 euros retirés du fonctionnement local de l'économie pour être remontés au niveau des instances financières centrales. Un impact sur l'écosystème économique où l'on constate une tendance à l'évasion monétaire : l'argent ne reste pas sur le territoire pour asseoir son développement, il ne fait que transiter par La Réunion avant de repartir à l'extérieur de l'île.

Si le Conseil régional n'a pas de moyens pour agir directement sur ces trois facteurs, en revanche les impacts générés viennent interpeller la politique économique du territoire dont il est le chef de file. Ces données doivent donc être directement intégrés dans le « logiciel » de la collectivité régionale, non seulement en tant que collectivité financeur, mais également en tant qu'acteur responsable de l'écosystème économique local.

Le groupe ad hoc « Affaires générales, financières et européennes » du CCEE de La Réunion prend acte des orientations du Conseil régional en matière de ressources humaines et de gestion de patrimoine immobilier.

Par ailleurs, le CCEE présente les avis formulés ci-après par ses commissions :

Commission « Vivre ensemble »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ
Secteur « Culture et patrimoine culturel »

Les orientations budgétaires de la collectivité pour le secteur de la culture dans son ensemble appellent certaines observations de la part de la commission « Vivre ensemble ».

Dans un premier temps, la commission relève une continuité dans la politique culturelle régionale à travers les déclinaisons du Projet régional d'éducation culturelle, artistique et patrimoniale (PRECAP). Toutefois, le renforcement de certaines actions est à souligner, notamment un projet très porteur pour le rayonnement de la littérature réunionnaise, par exemple.

La commission partage les ambitions de la Région de travailler au développement des actions relevant de ce Précap ; elle espère, néanmoins, que la collectivité mobilisera les fonds nécessaires pour que ces orientations se traduisent concrètement dans le Budget primitif (BP) du prochain exercice.

Par ailleurs, les membres de la commission, représentant ce secteur dans son ensemble, regrettent parallèlement que la collectivité n'aille pas plus loin dans son ambition de développer l'enseignement et la sensibilisation à la pratique artistique, de même pour la promotion de la langue créole.

1 - Enseignement artistique hors Conservatoire à rayonnement régional

1-1 *Écoles d'enseignement artistique*

La commission note avec grand intérêt le renforcement de la politique régionale en matière d'éducation culturelle artistique et patrimoniale.

La collectivité prévoit dans ses orientations la mise à disposition d'un Fonds d'innovation pédagogique (FIP) pour le renforcement des structures d'enseignement artistique. Ce projet, en plus de répondre à une nécessité d'offrir une éducation artistique au plus grand nombre, garantit dans le même temps la pérennisation des emplois du secteur. L'enveloppe budgétaire qui y sera consacrée dans le budget primitif à ce titre, apportera un éclairage sur la portée de cette ambition.

À cet égard, les membres de la commission recommandent à la collectivité plus de vigilance quant aux nouveaux emplois à créer dans le secteur qui souffre cruellement d'une absence de postes en matière de médiation culturelle.

Toutefois la commission continue d'insister fortement auprès de la collectivité sur le constat d'un manque d'éducation culturelle aux arts plastiques. Elle lui suggère d'envisager une école d'envergure régionale dédiée aux arts visuels, à l'instar des CRR .

Par ailleurs, la commission regrette que le Schéma d'orientation des Arts visuels (SODAVI) figure encore dans les orientations budgétaires de cet exercice au stade de « *lancement » fin 2019*. Elle rappelle qu'un engagement budgétaire de 74 000€ a été voté à cet effet depuis 2017 et le lancement de ce schéma, en concertation avec la DAC-OI, (DAC-R à ce jour), était programmé. **La mise en œuvre de ce schéma constitue un enjeu important pour le développement du secteur à La Réunion.**

1-2 *Les bourses et les formations artistiques*

La commission attire à nouveau l'attention de la Région sur les modalités de fonctionnement du dispositif « préparation au DE/CA » visant à mieux accompagner les personnes qui suivent une formation dans les domaines de la danse, du théâtre ou de la musique. Elle ne peut que réitérer sa demande à la collectivité d'agir en vue de faciliter le suivi de cette formation qui se déroule en 5 sessions en Hexagone. Au coût des 5 déplacements nécessaires à la préparation de ce diplôme, s'ajoutent les frais de vie sur place. Ce dernier point constitue indubitablement un frein à la formation des Réunionnais dans ce domaine.

Par ailleurs, cette situation pose clairement le problème de l'équité territoriale, évoqué également dans les préconisations du Conseil communiquées à la collectivité.

Une réflexion pourrait être menée avec la DAC-R pour l'ouverture d'un diplôme d'État Théâtre à La Réunion à l'instar du DE Musique.

2 - L'aide aux associations

La politique régionale s'inscrit dans la continuité s'agissant de soutien aux associations du secteur considéré. En outre, concernant la littérature, un nouveau dispositif est prévu ainsi qu'un projet majeur en faveur du livre.

Ainsi, au titre du Schéma de la lecture publique et de la littérature réunionnaise, la collectivité prévoit le renforcement des actions en lien avec le livre. La commission note que la manifestation « un livre un transat » *se posera dans de nouvelles communes ainsi qu'au sein des écoles [...].* À ce propos, elle s'interroge sur le développement de cette opération qui en est déjà à sa cinquième édition. Elle suggère que celle-ci soit d'emblée menée dans toutes les communes ainsi que dans toutes les écoles de l'île, en raison du fort impact potentiel en faveur de la lutte contre l'illettrisme que revêt toute action rapprochant l'art et la jeunesse.

La commission relève la volonté de la Région d'agir fortement pour l'éducation, elle est d'autant plus satisfaite qu'elle retrouve dans l'écriture des orientations de la collectivité des propositions qu'elle avait faites à travers ses préconisations pour l'année 2020. En effet, il est à souligner que dans le cadre du prochain exercice budgétaire de la collectivité, figureront la mise en œuvre d'un dispositif de bourse aux auteurs et illustrateurs **et la création d'un Centre régional du Livre (CRL), la commission accueille cette annonce majeure avec une très grande satisfaction. La Région, à travers cette décision, s'inscrit dans une politique publique du livre forte et affirmée, garantissant ainsi le développement, la stabilité, le devenir et le rayonnement du patrimoine littéraire réunionnais.** Ce CRL, qui se situera dans les locaux du bâtiment Cimendef, répond en effet à un besoin crucial du secteur du livre à La Réunion dont l'activité repose en grande partie depuis 2007 sur le travail bénévole de La Réunion des Livres (LRDL). Depuis 2008, cette association a mis en œuvre pas moins de 125 opérations, soit une moyenne de 10 actions par an. Elle a assuré les missions d'un CRL avec une capacité d'action limitée d'une part par la faiblesse de ses moyens et d'autre part par la fragilité de son fonctionnement bénévole qui, à terme, aurait représenté une menace pour sa pérennité.
Ce besoin, rappelons-le, a d'ailleurs été exprimé, de manière unanime, par les acteurs de la filière du livre consultés lors des récents ateliers-Culture menés par le CCEE.

3 - L'aide aux entreprises culturelles

La commission approuve le renfort de l'appui de la collectivité aux libraires et aux éditeurs tout en regrettant une fois encore la distinction entre entreprises culturelles et associations culturelles, ces dernières œuvrant très souvent au même niveau de développement économique et social qu'une entreprise sans toutefois pouvoir bénéficier, par exemple, d'aide à la création d'emplois ou avoir recours au conseil extérieur.

Elle lui demande, en conséquence, que **les aides publiques relatives à la création d'emplois, à l'investissement et au recours au conseil extérieur, réservées aux entreprises culturelles privées soient étendues aux associations à but non lucratif œuvrant dans l'intérêt général (qui sont aussi des entreprises).**

Par ailleurs, la commission espère que les entreprises culturelles privées, bénéficiaires du soutien financier de la Région, remplissent bien des missions de service public.

4 - L'aide aux salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant

La politique régionale en la matière s'inscrit dans la continuité des actions menées en 2018. Ainsi, Le budget qui y est consacré sera maintenu. La commission insiste auprès de la collectivité sur la nécessité de collaborer avec les acteurs culturels du territoire via une concertation menée en amont sur les projets de dispositifs régionaux, pour une vraie construction partagée (pertinence des dispositifs – impact sur les publics – besoins des territoires…).

En ce qui concerne les actions reconduites, certaines d'entre elles appellent quelques observations :

- le **« Pass Culture »**, la commission constate qu'au regard de la population de lycéens et d'apprentis, le nombre de bénéficiaires de ce dispositif reste bien faible. Elle espère que lacollectivité œuvrera de concert avec les établissements scolaires, les centres de formation et les salles de diffusion pour y remédier ;
- le label **Guétali, la commission espère que la collectivité a pris en considération les recommandations qu'elle avait faites lors de son dernier avis sur le sujet, celles-ci relevaient de** l'adaptation du dispositif selon qu'il s'agisse de la musique, du spectacle vivant ou des arts visuels, afin que les critères de sélection soient mieux adaptés à chacun des secteurs concernés ainsi que d'une nécessaire concertation avec le secteur professionnel pour que ce dispositif soit le plus pertinent et respectueux possible.

Enfin, nous attirons une fois encore l'attention de la collectivité régionale sur le fait qu'il n'existe pas encore sur le territoire de salle dédiée, dans sa configuration et dans son projet, à l'accompagnement et au développement des pratiques chorégraphiques. **Il est nécessaire aujourd'hui de considérer avec plus d'attention le secteur de la création chorégraphique**.

5 - L'aide au FRAC et PRMA

La commission ne peut que souscrire au renforcement du rôle du FRAC dans le secteur considéré. Elle encourage fortement la collectivité à participer à la démultiplication des actions visant la mise en œuvre d'expositions itinérantes aussi bien dans les établissements scolaires que dans *les lieux inhabituels envisagés [...].* Ce type d'action répond à la fois aux ambitions d'accessibilité et de démocratisation de l'art ainsi qu'au projet de création de nouveaux emplois culturels.

Concernant les actions du PRMA, la commission souligne et salue le travail fait par cette entité dont le rôle participe pleinement de la valorisation du patrimoine musical local. Elle est très sensible au travail mené en faveur du séga, autre élément patrimonial très marquant de la culture locale. À cet égard, elle réitère sa suggestion d'**initier une réflexion pour son inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco.**

6 - Réhabilitation et valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel

La commission relève dans les orientations budgétaires de la Région, qu'*il pourrait être envisagé une collaboration avec la mission académique langue vivante régionale [...] permettant de développer l'apprentissage de la langue créole et des cultures patrimoniales régionales.*

Elle encourage la collectivité à aller encore plus loin, comme elle l'a déjà fait dans le cadre de ses préconisations pour 2020, en l'occurrence de **mettre en œuvre une convention État/Région,** à

l'instar de ce qui a été fait dans une autre académie ultra-marine où il est précisé que « la convention de partenariat signée en février 2011 par le ministre de l'éducation et le président de Région **officialise l'apprentissage de la langue et de la culture créole et trace les lignes d'un dispositif cohérent depuis l'école jusqu'au lycée ».**
Cette demande de convention s'inscrit dans le cadre de *la Loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions, notamment dans le domaine des langues régionales. De plus,* les différentes associations qui œuvrent pour la promotion de la langue créole, consultées lors des récents ateliers-Culture menés par le CCEE, demandent également de façon unanime la création d'une instance *appelée Office/Pôle/Organe Public de la Langue Réunionnaise, afin de promouvoir et de développer la langue et la culture réunionnaises dans tous les secteurs relevant de l'éducation, la santé, l'emploi, le social, l'environnement... Une manière de décliner en actes le pilier 5 : Notre identité, notre culture, not' fierté.*

7 - La manifestation Sominn kréol

La commission insiste auprès de la collectivité pour que sa *sominn kréol soit dédiée à i*n gran zarboutan la lang kréol : Daniel HONORÉ. La collectivité participerait ainsi à inscrire durablement un grand défenseur de la créolité dans l'histoire culturelle de La Réunion.
Par ailleurs, la commission espère que cette semaine dédiée à la créolité donnera lieu à des moments de réflexion, notamment d'échanges sur la question.

Enfin, la commission suggère, à nouveau, à la collectivité d'initier une réflexion partagée sur la création d'une agence culturelle régionale, entité qui pourrait remplir toutes les missions nécessaires à la structuration du secteur.

Commission « Égalité des chances »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale

PILIER 1 : UN PASSEPORT POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

ÉDUCATION

1. Orienter pour mieux former

La commission partage pleinement l'ambition de la collectivité de « se donner les moyens d'accompagner les jeunes Réunionnais dans une démarche d'orientation active, progressive et personnelle » et de favoriser « l'acquisition d'une culture de l'orientation » au titre des nouvelles responsabilités que lui confère la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018. Cette ambition serait toutefois vaine si les questions des moyens humains et de gouvernance qui se posent à l'heure actuelle ne trouvaient de réponses concrètes à l'occasion de la déclinaison régionale du cadre national de référence.

2. Former pour mieux insérer

La commission salue le maintien de la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur, notamment la poursuite de son partenariat avec l'Université de La Réunion. Pour autant, elle aurait souhaité avoir des informations plus détaillées sur la déclinaison de ce partenariat conformément à la convention cadre qui lie les deux institutions sur la période 2017/2020. Elle souligne qu'au regard du contexte actuel et à venir (prochain contrat quinquennal 2020/2024, mise en œuvre du SEFORRE, réforme de l'apprentissage et de l'orientation) qu'une augmentation substantielle des moyens consacrés à ces champs paraît inévitable pour accompagner l'ambition de la collectivité.

3. Accompagner pour bien réussir

La commission ne peut être que satisfaite de l'engagement de la collectivité à reconduire son dispositif « aide aux manuels scolaires ». Dans la continuité de ses observations antérieures, elle l'appelle cependant à exercer une vigilance dans la mise en œuvre de ce cadre d'intervention afin d'éviter que des sections locales ou des associations de parents d'élèves ne profitent de la revalorisation de l'aide (de 100 € depuis la rentrée scolaire 2019) pour augmenter leurs tarifs d'adhésion et de prêt. Elle souligne aussi l'importance de bien informer les familles sur le fait que l'aide régionale ne rembourse en aucun cas les frais d'adhésion aux associations.

La commission prend acte de la démarche amorcée à la rentrée 2019 d'une expérimentation de manuels scolaires numériques pour des lycées volontaires à l'instar d'autres régions et académies. Il serait intéressant à l'issue de cette première phase, et surtout avant une généralisation du manuel numérique à l'ensemble des établissements, d'évaluer les usages des enseignants et des lycéens en classe et à la maison mais également de recueillir l'avis des parents. Il est aussi indispensable de créer les conditions nécessaires pour une utilisation optimisée et raisonnée (équipement des élèves et des enseignants en matériel adéquat, formation technique et pédagogique des enseignants, accompagnement des parents).

S'agissant de l'accompagnement des étudiants dans leur parcours de formation supérieure, la commission souhaite alerter la collectivité sur la problématique des allocations régionales de recherche qui pourraient être considérées comme des libéralités dans le financement de la recherche et qui, à ce titre, ne satisfont ni les jeunes chercheurs ni les directeurs de laboratoire. Aussi, la commission invite une nouvelle fois la collectivité à étudier la possibilité de transformer ces allocations régionales de recherche en contrats doctoraux afin de permettre aux doctorants de bénéficier des droits sociaux liés à un contrat de travail classique, tout en veillant à traiter les questions juridiques et financières qui se poseront tant à la collectivité qu'à l'Université s'agissant de l'utilisation des crédits FEDER. Au regard des enjeux de la recherche et de l'innovation pour notre territoire, la question relative au financement des recherches doctorales nous semble importante.

4. Offrir un environnement de qualité à la jeunesse réunionnaise

La commission s'interroge sur la volonté de la collectivité à poursuivre en 2020 une politique d'investissement très dynamique pour son patrimoine bâti dans la mesure où il est précisé que celle-ci se fera « sur la base d'un calendrier opérationnel qui pourra être réajusté ». La livraison des deux nouveaux lycées n'est prévue au mieux qu'à la rentrée 2024 pour le lycée des métiers du tourisme voire à la rentrée 2025 (1ère tranche en 2024) pour le lycée des métiers de la mer. Tout retard dans la réalisation des travaux va à l'encontre de la volonté des acteurs locaux de structurer de vraies filières tant dans le secteur du tourisme que celui de la mer. À cet égard, l'Institut bleu créé cette année (mars 2019) porte l'ambition des acteurs de faire de La Réunion le hotspot de la bioéconomie marine tropicale.

S'agissant de la restauration scolaire, la commission insiste sur l'importance d'offrir un service qui soit toujours de qualité aux élèves (bons produits, repas équilibrés et de bonne qualité gustative). Les initiatives de la collectivité qui vont dans ce sens sont encouragées, de même que les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire qui devraient être conduites dans l'ensemble des lycées.

La commission salue l'accompagnement de la recherche à travers la mise en œuvre des appels à manifestation d'intérêt et rappelle qu'une simplification de l'ensemble des procédures, de l'instruction des dossiers jusqu'à la certification, a été souhaitée par la collectivité elle-même sur la base des leçons tirées de l'ancien appel à projet 2015.

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. La formation professionnelle : un levier pour l'emploi

La commission note que l'année 2020 verra la poursuite et l'intensification du Pacte réunionnais d'investissement dans les compétences (PRIC) dont l'une des ambitions est de proposer aux Réunionnais les plus éloignés de l'emploi des parcours qualifiants et un accès personnalisé à l'emploi. Pour les opérateurs de la formation, l'enjeu est donc bien de travailler à des parcours fluides, permettant d'associer une palette de solutions pour enchaîner des étapes complémentaires sans couture. Comment y arriver dans les conditions actuelles où les appels à projet sont lancés tardivement ? La commission insiste une fois encore sur la nécessité pour la collectivité de revoir le phasage lié au lancement des appels à projet et à la signature des conventions afin de permettre aux opérateurs de la formation, notamment associatifs, de travailler dans des conditions sereines.

Elle s'interroge également sur la nature et le calendrier de mise en œuvre de l'appel à projets relatif à l'innovation pédagogique qui doit intervenir en 2020.

La commission tient par ailleurs à exprimer son inquiétude quant à la mise en œuvre du service d'intérêt économique général (SIEG) de la formation professionnelle qui n'est plus mentionnée dans les orientations 2020 alors que la démarche a été initiée par la Région en 2018 et le lancement de l'appel à projet prévu en 2019 dans le cadre du PRIC.

Enfin, la commission se questionne sur la pérennisation des actions d'animation et de professionnalisation du réseau VAE antérieurement portées par la CRIS VAE[1], aujourd'hui disparue suite à la liquidation du Carif-Oref. Cette mission qui a permis la formation d'un grand nombre de professionnels de jury ainsi que la constitution d'un réseau d'accompagnateurs jusqu'en 2018 ne semble pas être reprise par la nouvelle structure Réunion Prospectives Compétences (ancien Carif-Oref). Or, il est important que le travail de ce réseau construit au fil des expériences partagées puisse être poursuivi et étendu.

2. Accompagner la réussite

S'agissant de l'optimisation de la rémunération des stagiaires avec les aides sociales existantes, la commission ne peut qu'encourager la collectivité à aller jusqu'au bout de sa réflexion amorcée en 2019 et d'y associer, comme prévu, les demandeurs d'emploi.

La reconduction du dispositif de bourses régionales en faveur des étudiants des filières sanitaires et sociales est également appréciée. Celle-ci ne peut que participer à améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants réunionnais à condition toutefois que le versement de la bourse intervienne le plus tôt possible après le dépôt du dossier.

PLUS DE TRANSPARENCE SUR L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS POUR DES ACTIONS DE PLUS GRANDE PROXIMITÉ

La commission relève que la collectivité entend toujours associer et impliquer les jeunes dans la vie publique locale. Elle note toutefois que la co-construction d'un outil de démocratie participative avec les jeunes et par les jeunes Réunionnais telle que prévue dans les orientations 2019 n'est plus évoquée ; il verra sans doute le jour à l'aune des conseils et propositions de l'ANACEJ[2] à laquelle la collectivité a décidé d'adhérer. La commission fait remarquer qu'il existe des expériences de conseils de jeunes à différents échelons du territoire sur lesquelles la collectivité pourrait s'appuyer au même titre que les expériences nationales que mettrait en avant cette association.

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

1. Mobilité

Pour une mobilité éducative et internationalisation de l'offre de formation et de la recherche sur le territoire

La commission se félicite de l'ensemble des mesures d'accompagnement de la mobilité internationale. Elle souligne à cette occasion les enjeux forts à internationaliser toujours plus la formation, la recherche et les parcours de mobilité des étudiants afin de mieux répondre au contexte fortement concurrentiel d'une RDI[3] désormais mondialisée. Dans cette perspective, la commission souhaite que la collectivité réfléchisse à une montée en puissance des programmes de thèse en co-tutelle ou co-direction pour les étudiants internationaux des universités avec lesquelles l'université a noué des accords de coopération.

1 Cellule régionale inter-services de la valorisation des acquis de l'expérience
2 Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes
3 Recherche, développement et innovation

2. La sensibilisation à l'égalité des droits femmes/hommes

Dans le prolongement du soutien apporté aux associations qui conduisent des actions en direction des élèves du secondaire (collégiens et lycéens), la commission souhaiterait que l'effort volontariste de la collectivité dans ce domaine soit élargi aux projets menés au niveau des écoles primaires.

3. La prévention des risques en matière de santé

La commission s'interroge sur le rôle de coordonnateur qu'entend assurer la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre du Projet régional de santé Réunion-Mayotte 2018-2028, s'agissant des actions de prévention sur le territoire. Cette mission semble en effet revenir à l'Agence régionale de santé (ARS). La commission invite la collectivité à clarifier l'articulation de ses actions avec celles des autres partenaires financeurs (ARS, Conseil départemental, MILDECA[4]).

L'importance des actions de prévention dans le domaine de la santé est rappelée à plusieurs reprises. La commission tient à souligner que la formation initiale préparant au métier de « préventologue » n'existe pas en France. Aussi, il lui paraît nécessaire de réfléchir à la création d'un titre professionnel spécifique qui devrait ensuite pouvoir être reconnu au RNCP[5].

Dans la perspective de la politique de coopération sanitaire régionalisée recherchée avec les pays de la zone océan Indien (Interreg V), la commission attire l'attention de la collectivité sur les difficultés rencontrées par les porteurs de projet pour faire les avances de trésorerie imposées par les fonds européens lors des phases exploratoires. Aussi, il est indispensable de leur proposer des solutions de financement supplémentaires, sous la forme de fonds d'amorçage afin de leur permettre de démarrer leurs projets.
Enfin, la commission invite la collectivité à soutenir la mise en place d'observatoires permettant le recueil et la veille de données épidémiologiques dans la zone océan Indien.

4. La maîtrise des savoirs de base et des apprentissages

La commission constate que les orientations de la collectivité en matière de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en 2020 s'inscrivent principalement dans une continuité d'action. Cela se traduira par la poursuite tant des actions de prévention et de remobilisation, du dispositif « Case à lire » que de l'accompagnement des animateurs intervenant dans ces structures. Dans ce cadre, la commission estime qu'il aurait été intéressant et éclairant de disposer d'une évaluation finale de l'ensemble des actions financées par la Région. Dans son avis sur les orientations 2019, elle soulignait d'ailleurs qu'« une meilleure connaissance des causes et des publics en situation d'illettrisme, la recherche de cohérence et une évaluation continue des actions menées doivent guider la mise en œuvre du second Plan régional Illettrisme en prenant appui sur la langue et la culture des apprenants ». À ce titre, elle aurait apprécié plus de précisions sur les actions qui seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2020, en attendant la validation du Plan régional.

4 Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
5 Répertoire national des certifications professionnelles

Commission « Cohésion sociale »

Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation, relations internationales, et coopération régionale

L'examen des orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2020, amène la commission « Cohésion sociale » à formuler les observations et préconisations suivantes :

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT FIERTÉ

1 - Pour le développement de l'emploi et de la préservation du pouvoir d'achat

1-1 *CREPS & Institut régional des sports de l'océan Indien (IRSOI)*

Concernant les orientations envisagées pour le CREPS, la commission prend acte du plan opérationnel de la collectivité qui se traduit par différentes opérations de maîtrise d'œuvre en 2020 sur les bâtiments des sites de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres, avec la livraison de premières tranches en 2022.
La commission relève toutefois que ces opérations de maîtrise d'œuvre étaient déjà annoncées dans les orientations budgétaires 2018, ce qui semble impliquer que le programme de restructuration lourde risque d'accuser un certain retard par rapport aux délais initiaux.

Sur le plan de la gouvernance du CREPS , la commission souhaite que celle-ci soit stabilisée et puisse s'inscrire dans une politique du type RSE[6] (responsabilité sociale ou sociétale des entreprises).

Au sujet de l'Institut régional des sports de l'océan Indien (IRSOI), la commission rappelle au préalable à la collectivité les préconisations[7] qu'elle a formulées à son attention, dans la perspective de la rédaction de ces orientations budgétaires. Elle y exprimait le vœu que l'IRSOI se doit d'être un outil au service des sportifs réunionnais, en relais des pôles du CREPS, pour une véritable politique de haut-niveau. Dans ce cadre, elle préconise également l'ouverture de nouveaux pôles ainsi que la consolidation des pôles existants.

1-2 *Gouvernance*

La collectivité fait part de sa volonté, au titre de la convention tripartite État-CREPS-Région, d'instaurer une gouvernance partagée pour la gestion de l'IRSOI. La commission estime que cette gouvernance partagée doit s'inscrire dans une approche plus globale. À ce titre, elle souhaite que soit prise en compte, comme indiqué dans ses préconisations, l'adoption du projet de loi relatif à la création de l'Agence nationale du sport, mise en place officiellement le 24 avril 2019 en remplacement du CNDS. Dans ce dernier, le Sénat a fait valoir des dispositions législatives précisant les principes de la gouvernance territoriale de cette agence avec notamment la création d'une conférence régionale du sport, chargée d'établir un projet sportif territorial, et une conférence des financeurs.
Dans cette perspective, la commission préconise que la collectivité s'inscrive dans une démarche d'anticipation et intègre cette nouvelle configuration territoriale dans la définition de sa politique sportive.

---

6 Définition de la RSE par l'Union Européenne : *« l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir « davantage » dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes ».*

7 Préconisations du CCEE dans la perspective des orientations budgétaires 2020 du Conseil régional – p. 6

2 - Plus de transparence sur l'utilisation des fonds publics pour des actions de plus grande proximité

2-1 *Aides au mouvement sportif – les ligues et comités*

La commission prend bonne note de la préoccupation de la Région concernant le niveau sportif local, pour lequel elle estime que son élévation passe obligatoirement par la confrontation avec le niveau national, européen et international. Si la commission souligne la pertinence de cette approche, elle souhaite néanmoins attirer l'attention de la collectivité sur les performances modestes de nos athlètes locaux, lors des derniers Jeux des îles de l'océan Indien à Maurice (juillet 2019). Elle estime que ces résultats reflètent d'une certaine manière, le retard pris localement dans plusieurs disciplines, notamment en matière d'équipement mais traduisent également la baisse globale des moyens octroyés au mouvement sportif et qui n'est pas sans conséquence sur les actions en matière de formation des éducateurs et de préparation d'athlètes. La commission a d'ailleurs régulièrement interpellé la Région dans ses avis[8], en pointant entre 2013 et 2018, une baisse continue de l'enveloppe destinée au fonctionnement des ligues et comités[9]. Elle a certes relevé une augmentation de cette enveloppe pour 2019, l'année des Jeux, mais considère que pour une réelle efficacité, le conditionnement et la préparation des athlètes doit s'effectuer sur la durée et non de manière ponctuelle. L'octroi des aides au Mouvement sportif doit donc s'inscrire dans une stratégie à moyen/long terme.

Par ailleurs, la commission informe la collectivité qu' elle a relevé, sur la base des statistiques annuels du Ministère des sports[10], une baisse significative du nombre de licenciés sportifs à La Réunion entre 2017 et 2018 (163 992 licenciés en 2017 contre 149 076 licenciés en 2018, soit une baisse de plus de 9 %) alors que ce chiffre était en constante progression depuis 2011[11]. Au regard des enjeux associés au secteur du sport sur le plan local, notamment en termes d'emploi, de santé publique et de cohésion sociale, la commission préconise qu'une étude soit rapidement menée afin d'identifier de manière précise les causes de cette baisse.

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

1 - Pour le développement de l'emploi et de la préservation du pouvoir d'achat

La commission relève que globalement la collectivité s'inscrira dans la continuité et le renforcement des actions et programmes initiés en 2019. Elle note la volonté de celle-ci de poursuivre son effort au côté de l'État et des autres collectivités, en encourageant les initiatives locales afin de lutter contre la pauvreté et le chômage.

La commission a pris bonne note de l'enjeu prioritaire que représente pour la Région l'emploi dans le secteur non marchand, notamment au regard du taux de demandeurs d'emploi au niveau local.

La commission partage cette perception, notamment au regard des résultats présentés par l'INSEE en avril 2019, concernant l'analyse de l'évolution du marché du travail en 2018 à La Réunion. Celle-ci indiquait en effet que l'Île, avec un taux de chômage de 24 % (taux établi en 2018, soit une hausse de 2 points depuis 2016) compte au total 149 000 personnes[12] sans emploi, dont 53 000 jeunes de moins de 29 ans. Autre phénomène inquiétant identifié par cette étude, le recul du taux d'emploi entre 2016 et 2018 qui passe de 48 % à 46%. Ainsi, 3 400 emplois salariés sont perdus entre le quatrième trimestre 2017 et le quatrième trimestre 2018. Il apparaît

---

8 Avis du CCEE sur le projet de budget primitif 2017 (p. 11/25) et le projet de budget primitif 2018 (p. 15/27)

9 Enveloppe de 2,88 M € en 2013 contre 1,42 M € en 2018

10 Source INJEP-MEDES / Recensement des licences sportives 2018, réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports

11 163 992 licenciés en 2017 contre 142 073 en 2011 *(source Ministère des sports)*

12 dont 83 000 chômeurs au sens du Bureau International du Travail

que le plus gros recul se fait sentir dans le public où la diminution de l'enveloppe des contrats aidés et le non renouvellement des contrats pèsent inévitablement. En décembre 2018, on compte 6500 bénéficiaires de contrats aidés de moins qu'en décembre 2017, malgré la mise en place des PEC (parcours emploi compétences). Et ce sont surtout les associations et les services non marchands qui en pâtissent.

2 - Plus de transparence sur l'utilisation des fonds publics pour des actions de plus grande proximité

2-1 *Renforcer la démocratie participative*

La commission observe que la collectivité poursuivra en 2020 l'organisation des instances de concertation avec les habitants et l'ensemble des citoyens, à travers notamment la structuration du Conseil consultatif citoyen.

2-2 *Former les citoyens de demain : l'éducation à la citoyenneté et la lutte contre les discriminations et la radicalisation*

La commission relève à nouveau l'annonce de la collectivité concernant sa volonté d'accompagner des associations qui interviennent dans le domaine de l'éducation populaire ainsi que les centres sociaux et socioculturels existants. Elle remarque cependant que cette intention louable formulée également à l'occasion des orientations budgétaires 2019, n'avait pas trouvé de véritable déclinaison dans le projet de budget 2019. Elle espère qu'il en sera autrement à l'occasion du projet de budget primitif 2020.
Par ailleurs, concernant l'éducation populaire, la commission renvoie là également la collectivité à ses préconisations, dans lesquelles elle lui rappelait sa qualité de signataire de la « Charte territoriale des engagements réciproques »[13] et la nécessité de soutenir ce secteur à l'aide de moyens financiers à la hauteur des enjeux.

La commission estime également indispensable, face à la crise sociale majeure qui a affecté l'île en fin d'année 2018, traduisant ainsi un véritable mal être de la population réunionnaise, qu'un accompagnement ambitieux soit enfin déployé au profit de ce pan essentiel au service de la construction du lien social dans notre société. De même, afin de permettre un suivi efficace des dossiers liés à ce secteur, elle préconise la nomination au sein de la collectivité, d'un référent.

Enfin, la commission rappelle que l'Éducation populaire contribue à la formation des citoyens et au développement de « l'ensemble des pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique, travaillent à l'émancipation des individus et du peuple, et augmentent leur puissance démocratique d'agir »[14].

2-3 *Prévention des risques en matière de santé*

La commission constate avec satisfaction que la collectivité accompagnera les actions portées par les associations en faveur du sport-santé. Ces actions permettront notamment aux publics cibles de bénéficier, soit de pratiques de rétablissement adaptées à leur pathologie, soit d'activités de maintien de bonne condition physique. Cette démarche répond au souhait formulé par la commission à l'occasion de son avis sur les orientations budgétaires de la Région pour l'exercice 2019[15].

---

13 depuis le 21 décembre 2017

14 Christian MAUREL, sociologue – *Éducation populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation*, Paris, Éditions L'harmattan, 2010

15 Avis du CCEE sur les orientations budgétaires 2019 du Conseil Régional – p. 22/67 : « ...Après examen de l'ensemble des dispositifs de prévention investis par la Région, la commission rappelle l'importance de soutenir également le volet « Sport-santé ». En effet, dans ce domaine, la commission estime essentiel que la collectivité régionale, aux côtés des autres partenaires (ARS, OPCA...) puisse soutenir les structures (fédérations, ligues, CREPS, CROS...) habilités à former les éducateurs et les bénévoles, aussi bien en matière de « Sport-santé pour tous » que dans la mise en place des activités physiques adaptées ».

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN

1 - La politique de coopération régionale

La commission prend note de la volonté de la collectivité de poursuivre sa politique active de coopération régionale, avec pour objectif prioritaire de développer de nouvelles perspectives de formation, d'emploi et d'échanges économiques à l'attention des jeunes réunionnais et des entreprises locales.

2 - La politique de mobilité régionale en faveur de l'emploi

Dans son avis sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2019, la commission avait noté que la collectivité souhaitait adopter une plus grande sélectivité dans le choix des actions financées au titre de la coopération, en accordant son soutien en priorité aux projets éligibles à Interreg V océan Indien, et notamment à ceux permettant aux jeunes réunionnais d'acquérir une première expérience à l'étranger. Dans ce cadre, la commission avait suggéré que cet accompagnement de la mobilité trouve son prolongement dans le développement conjoint d'une politique linguistique adaptée (à travers le soutien à un plan de langues étrangères dont le « Plan anglais » en particulier). Aussi, l'annonce de la Région de lancer en 2020 des appels à projets *« ayant pour objectif spécifique de permettre à des cohortes de jeunes lycéens de La Réunion d'améliorer l'apprentissage du Mandarin en immersion »* ainsi *« qu'à des cohortes de jeunes réunionnais d'apprendre l'Hindi et le Tamoul en immersion »* semble s'inscrire en cohérence avec les attentes de la commission.

La commission note par ailleurs avec intérêt le démarrage en 2020, du « projet d'échanges régionaux universitaires »[16], mené dans le cadre du programme de mobilité régionale « Réunion » piloté par l'Université de La Réunion en partenariat avec la collectivité. Ce projet qui vise au renforcement et à la structuration de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur de la zone océan Indien, semble offrir des perspectives intéressantes en termes d'accroissement de l'accès à l'éducation, d'élargissement du bassin d'emploi et de rayonnement du territoire dans son bassin géographique.

3 - Coopération multilatérale et intégration au sein des organisations régionales

Au titre de la coopération multilatérale, la Région indique son intention d'assurer la défense des intérêts spécifiques de La Réunion essentiellement au sein de la Commission de l'océan Indien (COI). Concernant la temporisation des démarches vis à vis des deux autres organisations régionales, l'IORA[17] et le COMESA[18], la collectivité invoque la nécessité *« au préalable d'établir avec l'État une relation de partenariat et de responsabilité ».* Si la commission prend acte de ce motif, elle perçoit néanmoins une position de retrait par rapport au discours plus volontariste tenu encore récemment par la collectivité et qui visait au rayonnement de La Réunion au sein des organisations régionales majeures de la zone.

4 - Le programme Interreg V océan Indien

La commission constate la bonne performance du programme, en matière de certification des dépenses notamment et qui a permis de dépasser largement le seuil de dégagement d'office fixé au 31 décembre 2019 (8,8 millions d'euros certifiés pour un seuil de 5,8 millions d'euros).

La commission relève cependant l'importante montée en charge requise sur le plan de la programmation, afin d'atteindre le seuil de dégagement d'office du 31 décembre 2020 qui s'établit à 15,8 millions d'euros. Soit un quasi doublement de la certification à ce jour.

---

16 Regional exchange university Indian ocean
17 Association des états riverains de l'océan Indien (IORA)
18 Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

3-5 *Diffusion de la culture de l'international*

La commission propose à la collectivité de soutenir également, à côté des actions de la « Maison de l'export »[19], les actions des autres acteurs du territoire qui ont dans leur politique internationale un volet consacré à la promotion d'une culture des relations internationales et des établissements publics à l'export (Université de La Réunion...).

19 La Maison de l'Export est un lieu dédié à l'export. Celle-ci représente le partenariat établi entre les différents partenaires-signataires du Plan Régional Internationalisation des Entreprises, signé en août 2015. Elle rassemble ainsi les acteurs de l'export autour d'objectifs communs, l'internationalisation des entreprises et l'ouverture de La Réunion sur l'extérieur.

Commission « Cadre de vie et développement territorial durable »

Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

PILIER 2 : ENGAGER LA 2e GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

Dans ces nouvelles orientations budgétaires pour l'année 2020, la commission constate que les efforts consentis en 2019 liés au gel de la Taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSCC) et favorisant le pouvoir d'achat des Réunionnais, sont maintenus. Aussi, elle salue la volonté de la collectivité de poursuivre les opérations engagées malgré un contexte budgétaire contraint.

1. L'aménagement et le développement du territoire pour relever le défi de la pauvreté et de la création d'emplois

La commission prend acte de la poursuite de la phase 1 des études du futur pôle portuaire industriel et énergétique de Bois Rouge. Cependant elle aurait apprécié l'apport d'éléments d'information plus significatifs sur les scénarios d'aménagement dégagés dans l'étude stratégique validée fin 2018.

Concernant l'aéroport de Pierrefonds et le développement de sa zone d'activité, la commission fait à nouveau le constat du peu d'avancées concrètes sur le projet et partage l'intérêt de la collectivité de disposer d'un document stratégique précis comme elle l'évoquait dans son avis sur le budget primitif 2018[20]. Elle recommande une transmission rapide du projet de développement de l'aéroport à moyen/long terme.

2. La poursuite du chantier de la Nouvelle route du littoral

En l'absence d'ouverture de carrière en roches massives, la commission s'interroge quant à la finalisation de l'infrastructure dans sa partie digue. Aussi, elle propose qu'une expertise soit menée pour une solution d'achèvement des travaux.

Par ailleurs, elle souhaite attirer l'attention de la collectivité sur le risque environnemental que pourrait constituer une collecte d'andins trop importante. En effet, extraire des matériaux sur les terrains agricoles fragilise les sols et favorise l'érosion. Or, avec l'accélération du dérèglement climatique, les aléas liés aux intempéries seront de plus en plus violents et un épierrage massif rendrait donc nos terres plus vulnérables. Au regard de ces éléments, la commission estime primordial de préserver les sols avec la plantation systématique de plantes anti-érosives et d'assurer la sauvegarde de l'agriculture et de tout le secteur primaire.

La commission émet les mêmes recommandations en termes de risque environnemental concernant l'aménagement de la nouvelle entrée Ouest de Saint-Denis, NEO. En effet, elle estime que la construction de voies souterraines proches du littoral, en tunnel ou tranchée

20 Voir avis CCEE sur le budget primitif 2018 : « La Région reste dans l'attente du projet de développement de l'aéroport de Pierrefonds, aéroport international à vocation régionale, en complémentarité avec l'aéroport Réunion Roland Garros » (p. 34).

couverte, seraient soumises à un risque d'inondation important en cas de forte houle. Elle préconise donc d'anticiper au maximum ces risques et de construire une infrastructure prenant en compte les adaptations liées au changement climatique et à des coefficients de marée hors-norme. Elle note également qu'un débat public sera organisé sur le projet en 2020.

Dans le même temps, elle propose que les travaux liés à NEO participent à mettre en œuvre une véritable démarche d'amélioration de la fluidification du trafic sur le boulevard Sud avec une coordination par onde verte des feux tricolores aux heures de pointe et la réalisation de passages aériens de type auto-ponts.

3. La politique régionale de mobilité durable et actions en faveur du transport et des déplacements

En termes d'amélioration des mobilités, d'une façon globale la commission préconise :

- un rééquilibrage administratif, à savoir : une délocalisation des services des grandes administrations de l'île, afin d'éviter un afflux trop important de véhicules en un même lieu ;
- de repenser les horaires de travail des administrations, des écoles et des commerces[21] et que les grandes entreprises proposent une offre de transport collectif adaptée à leurs salariés et développent plus largement le télé-travail ;
- l'accélération de la construction du TCSP notamment sur le secteur Est, zone où le trafic est le plus dense et qui a enregistré la plus forte augmentation en 2018 (+14%) avec 106 891 véhicules par jour à l'entrée Est du chef-lieu[22] ;
- la création de voies en aérien au dessus des voies déjà existantes pour fluidifier le trafic ;
- l'extension de la voie vélo régionale (VVR) et la création d'une piste cyclable sécurisée pour chaque nouvelle infrastructure routière.

Sur le volet transport, la commission souscrit pleinement à la volonté de la collectivité d'engager une réflexion et un débat sur la gratuité des transports publics en y associant le Conseil consultatif citoyen. Une telle mesure constituerait selon elle un levier fort pour inciter les Réunionnais à utiliser les transports en commun et participerait à insuffler une véritable culture de leur usage. De plus, l'augmentation du nombre d'usagers des transports collectifs permettrait de réduire la pression automobile sur le réseau et allégerait le budget transport des ménages. Cette initiative devra cependant être accompagnée de mesures financières et opérationnelles car pour les autorités organisatrices de transports il conviendra de trouver d'autres financements aux recettes issues de la billettique et d'augmenter l'offre de transports (fréquence des bus, nombre de bus, etc.)[23].

En matière de covoiturage, la commission aurait souhaité connaître les lauréats de l'appel à projet lancé en 2016, en partenariat avec l'ADEME, visant à favoriser les aménagements, les systèmes de mise en relation et les actions de communication en faveur du covoiturage. Cependant, compte tenu du peu de succès que rencontrent actuellement les plate-formes de covoiturage, elle estime qu'il serait plus pertinent de prioriser les aires de covoiturage plutôt que la mise en relation entre utilisateurs. De fait, elle partage entièrement la vision de la collectivité visant à poursuivre la recherche de foncier pour la construction de nouvelles aires.

---

21 Voir EDGT« enquête déplacements grand territoire » menée en 2016 par le SMTR. On enregistre un pic de 205.000 déplacements à 7h30.

22 Source : Direction régionale des routes/Centre réunionnais de gestion du trafic (CRGT)

23 Voir le rapport du Sénat de la mission d'information sur le thème : "Gratuité des transports collectifs : fausse bonne idée ou révolution écologique et sociale des mobilités ?" octobre 2019 https://www.senat.fr/commission/missions/mission_dinformation_sur_la_gratuite_des_transports_collectifs.html

Pour la promotion des modes doux, la commission prend acte de la volonté de la collectivité de développer un système de vélos en libre-service. Cette volonté pose cependant question car avant de proposer un tel dispositif, il semble primordial de réaliser des infrastructures adaptées à la pratique. La mise à disposition de vélos est donc une initiative à saluer mais elle impose en amont la réalisation de voies dédiées et sécurisées. Par ailleurs, la commission propose que des mesures financières incitatives soient mises en place pour les particuliers pour l'acquisition de vélos électriques (fiscalité allégée, exonération outre-Mer à l'importation de vélos, etc.). L'objectif est d'insuffler une culture vélo, notamment aux plus jeunes. A la faveur de cette mesure, une véritable structuration de la filière e-vélo pourrait voir le jour avec service après-vente, recyclage des batteries qui ne peuvent pas être exportées, construction d'infrastructures et aménagements, formations liés aux métiers du vélo, etc.

4. Le réseau routier national

En termes de sécurisation du réseau, la commission observe que les voies de sorties sur les 4 voies sont trop courtes donc en permanence congestionnées et qu'elles génèrent des embouteillages sur l'ensemble de ces axes routiers. La commission suggère que ces voies de sortie soient redimensionnées pour s'adapter au mieux à notre territoire, où les agglomérations se succèdent, et au flux de circulation.

Afin d'améliorer l'image du réseau et l'attractivité de l'offre touristique, la commission recommande que des points de vue soient aménagés au niveau des sites touristiques remarquables avec une signalétique spécifique dédiée aux activités de loisirs à découvrir sur chaque site.

5. Une politique régionale de grands travaux pour la réalisation d'équipements de proximité dans les communes et améliorer le quotidien des familles réunionnaises

Concernant la construction d'équipements de proximité dans les communes, le collectivité réalisera des travaux de rénovation thermique dans les bâtiments publics et dans le parc de logements sociaux afin d'augmenter leur performance énergétique. Dans ce cadre, la commission demande que ces travaux prennent en considération les adaptations au changement climatique et qu'un travail de prospection soit réalisé afin que les équipements les plus adaptés soient installés pour, entre autres, faire face à la hausse des températures et proposer un usage raisonné de l'eau. La commission estime essentiel de tenir compte de ces aspects et penser ces nouvelles constructions par le prisme de l'adaptation aux changements climatiques.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES SECTEUR ÉCONOMIE

1. Créer les conditions de relance de la création d'emplois et renforcer le pouvoir d'achat des Réunionnais

La commission salue les initiatives relatives à l'accompagnement des TPE-PME via son programme économique « La Financière Région Réunion ». Elle se réjouit particulièrement du succès rencontré par le dispositif « FCPI ESSOR PME LA REUNION[24] » qui vient de recevoir le prix de l'innovation au 15ème congrès des Régions de France dans la catégorie « Relance industrielle et aide aux PME ».

24 Fonds communs de placement dans l'innovation

2. Le « tourisme » : un secteur prioritaire, créateur d'activités et d'emplois, à développer dans une économie insulaire

Conscient du formidable potentiel de La Réunion en matière de tourisme, la commission soutient toutes les actions qui visent à structurer le secteur et renforcer l'offre touristique. Pour se développer et viser l'excellence, une meilleure coordination est selon elle nécessaire entre la Région, pilote en matière de tourisme, les services de l'État (aspect réglementaire et sécurité), le Conseil départemental gestionnaire de l'espace départemento-domanial, les institutions en charge des espaces protégés (Réserve marine, Parc national) et les intercommunalités (projet de territoire).

À ce titre, le COST[25] est présenté comme un outil en capacité de répondre à ces besoins. Cependant la commission préconise qu'il se réunisse de manière plus régulière et dispose d'une réelle volonté d'accompagner et accélérer les démarches opérationnelles en identifiant les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.
L'ouverture du COST aux intercommunalités pourrait enrichir les réflexions en cours, en particulier sur des sujets où il est nécessaire de « faire ensemble ». Par exemple, la mise en tourisme du volcan en phase éruptive, le sentier littoral du tour de l'île, la voie vélo régionale, les bassins de baignade et l'amélioration des infrastructures portuaires (Saint-Gilles et Saint-Leu), sont des dossiers structurants pour le territoire qu'il est urgent d'accélérer.

2.1 *Renforcer le positionnement de La Réunion comme destination de sensations exceptionnelles et authentiques*

La commission partage entièrement la vision de la Région de considérer La Réunion comme une destination « singulière » recelant un *cadre spectaculaire autour de la nature et de la culture* qui nécessite plus qu'une « *mise en scène* » mais une véritable stratégie à l'échelle du territoire.
Les contrats de filière loisirs et sport de nature prévus dans les actions prioritaires du SDATR[26] entrent dans ce champ et devraient en partie répondre à cette orientation.
Le volet aménagement (entretien, équipement, prospection, etc) sera un élément primordial dans le déploiement du SDATR tout comme l'ingénierie et l'animation pour les acteurs publics et privés.

S'agissant plus précisément de culture, le CCEE a rendu un rapport en 2017 sur la relation tourisme et culture et rappelle dans ses conclusions :

« Au lieu de se résumer à une filière économique brute détachée des préoccupations territoriales, le secteur du tourisme peut parvenir, à être pensé comme un vecteur majeur dans un développement ajusté aux territoires culturels et à soutenir le dynamisme et l'attractivité de ses biens communs. En retrouvant et en s'identifiant à ses valeurs, en les présentant comme des richesses originales qui se démarquent de l'uniformisation mondialisée, en renforçant son identité collective et sa cohésion [...] le tourisme a les moyens de participer, de s'impliquer et de contribuer à l'enrichissement culturel. »

Le constat et les desiderata formulés par les acteurs du tourisme et de la culture lors des auditions ainsi que l'analyse qu'en a fait le CCEE conclut à l'urgence :

- *d'impliquer tous les acteurs (OTI, Conseil départemental, Conseil régional, État...) et de les sensibiliser à l'importance du potentiel économique des ressources culturelles ;*
- *de renforcer le lien entre les acteurs du tourisme et de la culture ;*
- *d'encourager une offre combinée et ancrée dans le territoire ;*

---

25 COST : Comité d'orientation stratégique du tourisme

26 SDATR : Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion adopté en Assemblée plénière le 22 juin 2018

- *de faire des structures touristiques, des lieux de diffusion de la culture (musique, danse, contes, gastronomie, expositions...) ;*
- *d'accompagner les professionnels dans la conception, la promotion et la commercialisation des produits touristiques en lien avec la culture.*

Le CCEE préconise la création d'outils de structuration de filières et des territoires. Cela nécessite des moyens humains et financiers pour la production, mais aussi pour la promotion et la commercialisation des différents produits culturels.
Aussi le CCEE se réjouit de voir que la collectivité régionale place la nature et la culture au cœur du projet touristique pour La Réunion et suivra avec grand intérêt les propositions qui découleront des contrats de filière.

Dans le même temps, elle attire l'attention de la collectivité sur le risque qu'encourt La Réunion de perdre son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, conséquence de carences dans la lutte contre les espèces invasives. L'UICN[27], dans son dernier rapport d'évaluation, classe La Réunion dans la catégorie des sites suscitant une « préoccupation importante ». Aussi, la commission invite La Région Réunion, en sa qualité de chef de file sur la biodiversité, à s'engager de manière forte et pérenne pour préserver ce label durement acquis, seul label international que possède notre territoire et véritable outil de promotion prestigieux pour la destination.

2.2 *Développer et renforcer le marché local*

Le CCEE pour qui *« ce qui est bon pour le Réunionnais est bon pour le visiteur »*, préconise depuis longtemps une meilleure prise en compte du marché local. Aussi, il note avec intérêt que la Région Réunion a pris en considération ce secteur longtemps négligé, alors que son chiffre d'affaire représente près du double de celui lié aux marchés extérieurs[28]. L'attention portée au marché local offre une nouvelle dimension à ce secteur prioritaire de l'économie réunionnaise.

2.3 *Soutenir la compétitivité du secteur tourisme et artisanal*

La commission souscrit à la volonté de la collectivité de soutenir les structures d'hébergement, de restauration et d'activités de loisirs. En ce qui concerne les structures d'hébergement, premier maillon terrestre d'une destination, la commission estime que l'effort financier annoncé auprès des structures hôtelières pour rendre « visible » la destination Réunion, devra se poursuivre. Ceci d'autant plus auprès des structures autres que les hôtels qui constituent le premier mode d'hébergement marchand avec 20,3 % de locations saisonnières et 12,4 % d'autres locations de type gîtes, chambres d'hôtes ou camping, devant les hôtels classés avec 20,8%[29]. L'objectif est d'améliorer leur qualité et de ne pas pénaliser l'image touristique.

À ce titre la commission salue la volonté de continuer à soutenir la création et la montée en gamme des structures d'hébergements de type gîtes et chambres d'hôtes. Toutefois, la faible utilisation actuelle des crédits du PDRR-FEADER 2014-2020 montre que la fiche mesure est inadaptée à la réalité de la demande des acteurs, notamment ceux des gîtes de randonnée situés dans les sites enclavés tels que le cirque de Mafate ou Grand Bassin où la montée en gamme demandée pour la rénovation est trop rapide (passer en une seule fois de 0 à 3 épis) compte tenu du fait que certains critères de label exigés sont inadaptés à ces territoires et que la faiblesse des capitaux ne permet pas de tels investissements.
Aussi, le CCEE souscrit pleinement à la proposition de la collectivité, dans le cadre d'un dispositif expérimental, de soutenir les petits projets émanant des territoires et en particulier ceux

---

27 UICN : L'Union internationale pour la conservation de la nature
28 Le marché local représente 750 millions d'euros contre 350 millions pour le marché extérieur (source IRT)
29 Source : IRT. 2018 : Fréquentation touristique

ne pouvant émarger aux fonds européens.

3. Une place plus accrue de l'économie sociale et solidaire dans l'économie réunionnaise (ESS)

Dans la continuité des observations relevées dans son avis sur les orientations budgétaires pour l'année 2019, le CCEE incite la collectivité à intensifier son action en matière d'économie sociale et solidaire en soutenant notamment des projets dans des secteurs peu concurrentiels (accompagnement à la personne par exemple). Aussi, elle sera attentive aux résultats de l'étude menée actuellement par la CRESS[30]. La commission estime également nécessaire que la collectivité apporte un soutien financier et en ingénierie à ces structures de manière pérenne et sans obligation de remboursement.

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

1. L' aménagement du territoire un outil pour construire une Réunion plus équilibrée, plus juste et plus solidaire

Concernant les dispositifs financiers en faveur de l'aménagement des hauts, la commission déplore les dysfonctionnements relatifs aux modalités de recouvrement du fonds de garantie lié au programme LEADER. Dans ce contexte, elle approuve entièrement la volonté de la collectivité de rendre enfin opérationnel le dispositif et de réaliser un bilan de la gouvernance.

2. Une politique régionale dans le secteur de l'énergie pour mener des actions de proximité en faveur de la population et de la lutte contre la précarité énergétique

En matière de précarité énergétique, la commission salue l'adéquation existante entre le dispositif Ecosolidaire visant à réduire les dépenses en énergie des familles en situation de précarité et le programme SLIME[31].

Afin de réduire la part des émissions de gaz à effet de serre, la Région Réunion grâce au POE FEDER, soutient notamment les installations en climatisation solaire. Néanmoins, il semble essentiel pour la commission d'envisager en premier lieu la construction de bâtiments à basse consommation énergétique en privilégiant par exemple la végétalisation des toits et des cours ou en améliorant la circulation de l'air.

3. Changement climatique, qualité de l'air, appréhender les risques naturels, actions dans le domaine de l'eau, visant à préserver la santé des Réunionnais

La gestion et l'animation de l'Observatoire des risques naturels de La Réunion (ORN) créé en 2012, ont été confiées à l'AGORAH. Celui-ci doit « intégrer les risques naturels au sein des politiques d'aménagement ». Aussi, la commission propose que les zones à risques apparaissent clairement dans le Schéma d'aménagement régional (SAR) en vue d'anticiper les risques et mener des actions d'information et d'éducation destinées à la population.

La commission note que la collectivité régionale poursuivra son soutien à la mise en œuvre des Plans d'actions de prévention des inondations (PAPI) et sera associée aux travaux de révision du PGRI (Programme de gestion du risque inondation). Cependant, elle estime nécessaire d'adopter un

30 Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
31 SLIME Réunion : Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie Réunion

principe de vigilance aux changements climatiques, de manière systématique, pour tout nouveau projet d'infrastructure et de construction.

Dans le domaine de l'eau, la commission insiste sur l'absolue nécessité pour chaque Réunionnais de bénéficier d'une eau potable. Elle attire l'attention sur la situation que rencontrent les zones enclavées ou éloignées comme à Mafate, où l'eau distribuée est une eau brute. Par conséquent, elle recommande à la Région d'aider individuellement ces foyers isolés à potabiliser l'eau et à récupérer les eaux pluviales ; la gestion de la ressource étant un enjeu majeur.

4. Biodiversité

La biodiversité réunionnaise est devenue internationalement reconnue. Aussi, la commission rappelle l'urgence à créer l'Agence régionale pour la biodiversité, pour laquelle une déclaration d'intention a été signée en juin 2018. Les délais relatifs à sa mise en place interrogent quant à l'ambition de la collectivité en matière de biodiversité, alors même qu'elle est chef de file dans ce domaine. De plus, l'ARB constitue pour la commission un véritable outil de mise en valeur de nos richesses naturelles sur lequel la recherche peut s'appuyer pour renforcer notre position d'excellence.

Plus globalement, la commission regrette que la lutte contre les incendies et contre les espèces invasives ne fassent pas partie des actions répertoriées à engager en faveur de la préservation de la biodiversité.

Concernant le Conservatoire botanique national de Mascarin, la commission prend bonne note de l'aide octroyée à l'association en 2018 (75 000 €). Dans le même temps, elle insiste sur la nécessité de poursuivre et augmenter ce soutien financier dans la mesure où cette structure constitue un outil scientifique de premier plan pour le rayonnement et la sauvegarde de la biodiversité pour toute la zone Océan Indien et les Terres australes et antarctiques françaises. Pour ces mêmes raisons, la commission demande un accompagnement de la collectivité, conséquent et durable, en faveur de la Réserve naturelle nationale marine de La Réunion.

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

1. Dispositif emplois verts

La commission prend note de la stratégie de la collectivité de maintenir 1500 emplois verts pour l'année 2020. Néanmoins, compte tenu de la situation sociale à La Réunion avec un taux de chômage très élevé (24%), en particulier chez les jeunes, ce chiffre semble trop faible. Elle préconise donc qu'un dispositif local, dont le coût serait entièrement assumé par la Région Réunion, soit mis en place pour financer les emplois verts au même titre que le financement existant pour la continuité territoriale.

Par ailleurs, au regard des enjeux majeurs du dispositif emplois-verts, la commission reconnaît sa nécessité pour le développement du tourisme à La Réunion, particulièrement pour l'aménagement des sites remarquables et apprécierait qu'il soit élargi à l'ensemble des sites et itinéraires de loisirs de pleine nature.

Sur le volet formation, elle propose que les formations délivrées aux bénéficiaires soient en lien avec la préservation du milieu naturel et la biodiversité avec pour objectif principal la lutte contre les espèces invasives ; problématique hautement sensible puisqu'elle pourrait remettre en question le classement des pitons, cirques et remparts de La Réunion au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Commission « Media, audiovisuel et communication »

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE

1 – Le numérique

1.1 *La gestion des systèmes d'information (procédure interne)*

L'initiative régionale de développement de la dématérialisation de ses prestations au service de la population réunionnaise (étudiants, familles, entrepreneurs, scolaires…) en vue d'une plus grande proximité entre collectivité et population est aujourd'hui incontournable. Et, elle est donc à saluer notamment quand il s'agit de répondre avec une plus grande efficacité aux demandes des citoyens. Aussi, la commission encourage la collectivité régionale, à poursuivre la dématérialisation des relations avec les citoyens dès que l'efficacité et l'efficience de celle-ci seront avérées.

En ce qui concerne l'évolution interne à la collectivité, la commission juge positive l'effort réalisé. Aussi, soutient-elle le Conseil régional dans ses démarches qui visent à toujours maintenir son administration dans une dynamique d'innovation technologique.
Néanmoins, la commission appelle le Conseil régional à rester vigilant sur le devenir du suivi en présentiel des dossiers par des agents régionaux, notamment pour les plus éloignés du fait numérique. En effet, l'interaction engendrée par les rapports en vis-à-vis constitue également une proximité citoyenne nécessaire, notamment pour ceux qui, tout en étant des acteurs impliqués, en matière économique par exemple, mais pas que, sont en situation d'illectronisme.
Aussi, pour que la dynamique d'innovation technologique soit réellement porteuse de progrès, la commission recommande, à nouveau à la collectivité de mettre l'accent sur la formation des agents (parfois eux-mêmes concernés par cet illectronisme) et le travail autour de la résistance au changement.

1.2 *Le numérique : faire de l'économie réunionnaise une société digitale*

La commission prend acte du bon niveau atteint par les infrastructures de connexion fixe et mobile, réel levier de développement de la filière numérique et de ses usages. Elle souscrit également à l'analyse du Conseil régional qui décrit la filière numérique comme « *un domaine d'activité stratégique qui constitue un des principaux relais de croissance de l'économie réunionnaise et une des filières les plus dynamiques* ».

Aussi, elle encourage fortement la collectivité régionale à développer les infrastructures numériques pour améliorer la compétitivité des entreprises et lutter contre la précarité numérique. Il s'agit donc d'assurer dans les meilleurs délais le déploiement du réseau très haut débit à La Réunion tout en tenant compte de la ressource d'emplois disponible localement.
Par ailleurs, la commission se félicite de voir la collectivité continuer à veiller à la bonne couverture et à la qualité de service dans les zones où la fibre optique arrivera tardivement ainsi que dans les zones très isolées. Toutefois, elle reprend ces avis précédents en demandant au Conseil régional de vérifier que les coûts de raccordement des abonnés en zone peu dense restent cohérents avec ceux du reste du territoire.
En matière de continuité territoriale numérique, la commission souscrit aux orientations du Conseil régional tout en lui rappelant qu'il serait bon que ce dispositif porté par l'État se traduise par une baisse des tarifs proposés par les opérateurs et une hausse de qualité de service rendu aux abonnés.

Pour ce qui est du développement de la médiation numérique, la commission qui avait posé le principe de l'organisation d'une manifestation annuelle relative aux usages et à la médiation numérique en 2018, se réjouit de constater que le Conseil régional souhaite accélérer en 2020 l'inclusion numérique. En effet, la commission note que « *l'inclusion numérique s'inscrit pleinement dans l'engagement de la collectivité en faveur de la lutte contre les inégalités sociales, en accompagnant les publics les plus fragiles afin de faire du numérique un levier de leur insertion sociale et économique* ».

Aussi, le déploiement des « Pass numériques » qui est une réponse aux problématiques d'inclusion numérique et l'engagement prévisionnel du Conseil régional en la matière à hauteur de 60 000 euros illustrent la volonté de la collectivité d'agir pour lutter contre l'exclusion numérique. Toutefois, vu les attentes des acteurs et les besoins de la population, la somme prévue demeure encore faible. Il convient donc pour la collectivité régionale de dégager, d'ores et déjà, des moyens supplémentaires pour renforcer son action au travers ce dispositif.

En complémentarité au « Pass numériques », la commission milite pour que les chèques numériques aillent au-delà de la dotation aux entreprises. Aussi suggère-t-elle à nouveau que ce dispositif d'accompagnement (type chèque #APTIC utilisable dans le réseau des associations de médiation numérique) cible aussi la formation des particuliers, car un particulier salarié bien formé en fera profiter de fait son entreprise.

En matière de tourisme numérique, la commission prend bonne note qu'une étude a été réalisée en 2018 pour définir la stratégie de la collectivité en matière d'intégration du numérique au secteur touristique, cependant elle aurait souhaité que le CCEE soit destinataire de cette étude pour en connaître les préconisations et y apporter sa contribution.

2 – Audiovisuel et cinéma

La commission salue le projet d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020 relatif au secteur de l'audiovisuel et cinéma dont les propositions inscrites reflètent tout à fait le dynamisme de la politique régionale en faveur de la filière et avec lesquelles elle est en phase. Aussi reste-t-elle dans l'attente d'une traduction financière de ses orientations à la hauteur des ambitions affichées de la collectivité.

Toutefois, la commission note, avec regret, que l'avenir de L'Agence Film Réunion ainsi que la répartition de certaines de ses missions ne sont pas évoquées dans ces orientations budgétaires. Un affichage clair des intentions de la collectivité régionale quant à l'avenir de cette structure et de la bonne réalisation de ses missions aurait été un gage d'assurance supplémentaire pour l'ensemble des acteurs du secteur qui sont, certes dans une dynamique ascensionnelle, mais qui demeurent encore fragiles.

Apprendre à lire les images et à les concevoir est un enjeu majeur de notre siècle pour les jeunes générations. Le soutien aux associations d'éducation à l'image est impératif car ce sont elles qui sont en première ligne pour donner accès, repérer et transmettre à la jeunesse les clefs de compréhension du monde qui les entoure et de leur patrimoine à l'heure où tout s'accélère.

Or l'ambition des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 n'indique rien qui semble aller dans cette direction. Au regard des orientations, il semblerait que les associations accompagnées soient surtout celles proposant de la diffusion de contenus (festival) alors qu'aucun soutien à destination d'**actions d'éducation à l'image** n'y est mentionné. Un choix qui semble correspondre ni à l'ambition de la politique régionale, ni à la réalité du terrain et à ses besoins ; et qui par conséquent interroge la commission.

LISTE DES SIGLES

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
ANR	Agence nationale de recherche
ARS	Agence régionale de santé
BCI	(avec le Québec) bureau de coopération universitaire (ancien CREPUQ)
BTS	Brevet de technicien supérieur
CARIF-OREF	Centre d'animation et de ressources de l'information sur la formation – Observatoire régional emploi formation
CFA	Centre de formation d'apprentis
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
CREPS	Centre de ressources d'expertise et de performance sportives
CRIS VAE	Cellule régionale inter-services de la validation des acquis de l'expérience
CROS	Comité régional olympique et sportif
CTAP	Conférence territoriale de l'action publique
EEDD	Éducation à l'environnement et au développement durable
DJSCS	Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
EPLE	Établissement public local d'enseignement
ESRI	Enseignement supérieur, recherche et innovation
ERASMUS	European action scheme for the mobility of university students
FEBECS	Fonds d'échanges à but éducatif culturel et sportif
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
IOMMA	Indian Ocean Music Market
ISEP	International exchange students program

IVQ	Information et vie quotidienne
IRSOI	Institut régional des sports océan Indien
IRT	Île de La Réunion tourisme
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
PIA	Programme d'investissement d'avenir
PLU	Plan local d'urbanisme
POP	Plan ordinateur portable
PRMA	Pôle régional des musiques actuelles
RDI	Recherche développement innovation
ROI	Retour sur investissement
S3	Stratégie de spécialisation intelligente
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDATR	Schéma régional de développement et d'aménagement touristique de La Réunion
SEFORRE	Schéma de l'Enseignement et des FORmations supérieurs, et de la Recherche
SIEG	Service d'intérêt économique général
SOURCE	Schéma Opérationnel de l'Université de la Réunion adossé au Contrat d'Établissement
SPRO	Service public régional de l'orientation
SRDEII	Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
SRFSS	Schéma régional des formations sanitaires et sociales
STS	Section de technicien supérieur
SYOP	Système d'observation partenarial
TPE	Très petites entreprises
TSA	Taxe supplémentaire additionnelle
UDIR	Union pour la défense de l'identité réunionnaise